

CIRCULAIRE N° 18 DU 21 AVRIL 2021

Aux Présidents des Ligues
Présidents des Comités Départementaux pour transmission aux clubs

De Jean-Marie BELLICINI
Alain TALARMIN

Copie Comité Directeur
Anne BARROIS-CHOMBART
Souad ROCHDI

OBJET : ANIMATIONS COVID

Chers Amis,

La situation sanitaire actuelle ne nous permet pas encore de proposer à nos structures déconcentrées et aux clubs d'organiser des compétitions à destination de tous les licenciés.

Par l'intermédiaire de la CSO et de la DTN, avec le concours du Pôle Système d'Information, la Fédération vous propose de mettre en place des animations, en attendant la reprise des compétitions que nous espérons la plus proche possible.

Ces animations se feront sous la responsabilité des comités départementaux que nous remercions pour leur investissement.

Elles doivent se dérouler au sein d'un club, sur le stade habituel de celui-ci, dans le respect des normes sanitaires en vigueur et des recommandations FFA appelées en annexe.

Pour proposer des animations au sein des clubs, les dirigeants de ceux-ci devront demander à leur Comité d'inscrire leur animation dans le calendrier du SI-FFA performances par le responsable du calendrier en cochant la case : « **Animation Covid** ».

Afin de faciliter la lecture du calendrier, le responsable de la saisie devra **nommer toutes ces animations de la même façon**.

Nous proposons la règle suivante : « **Animation du Comité xxx** »
(exemple : « Animation du Comité 041 - Loir et Cher »).

Des prises de performances individuelles pourront être réalisées à l'occasion de ces animations. Les Comités en ayant la responsabilité désigneront les principaux officiels, dont le Juge-Arbitre, ceci afin d'apporter la régularité des prises de performances.

Il conviendra ensuite de transmettre au Comité sous le format Logica les résultats pour chargement sur le SI-FFA.

Ces prises de performances seront consultables sur le site fédéral grand public et seront identifiables par un symbole (* astérisque à côté du libellé de l'animation).

Nous vous remercions pour votre participation et vous prions d'agréer, Chers Amis, nos salutations les plus cordiales,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Alain TALARMIN
PRESIDENT CSO

Annexes ci-après

Procédure

Inscription d'une compétition	
Numéro de compétition :	NNNNNN
Titre de la compétition :	Animation et prises de performances du Comité 041 Loir et Cher
Saison de la compétition :	2020-2021
Date de début :	
Durée (en jours) :	1
Heure de début :	14:00
Département de rattachement @ 2 :	041 CD ATHLE LOIR ET CHER
Stade @ 2 :	041023 Stade Philippe Michaud 041
Pays @ 2 :	FRA FRANCE
Ville @ 2 :	SAINT AIGNAN
Famille :	PI-Stade
Type :	CV-Animation « Covid...
Sous type :	
Sous sous type :	
Niveau label :	
Niveau :	DP-Départemental
Fédération organisatrice :	FFA-FFA

Préconisations pour la mise en place des animations

- ➔ Ne pas mettre en place de format lié à une compétition. Par exemple, pour le ½ fond, privilégier les contre-la-montre.
- ➔ L'animation tient obligatoirement compte des dispositions sanitaires en vigueur le jour où elle a lieu
- ➔ Les limites de distance entre le domicile et le stade sont celles mentionnées dans les directives gouvernementales
- ➔ Les athlètes se munissent de masques et gel hydroalcoolique
- ➔ Il convient de respecter les gestes barrière et dont une distance d'au moins 2 mètres entre les participants
- ➔ La « jauge athlètes » devra être limitée, les animations se faisant à huis clos
- ➔ Les clubs devront définir des créneaux horaires et le déroulement de l'animation ne devra pas dépasser 2 heures
- ➔ Les différents ateliers se dérouleront à l'intérieur du stade habituel du club, les ateliers étant le plus éloignés possible les uns des autres : un sens de circulation sera prévu sur le stade
- ➔ Les entraîneurs du club et les officiels devront conserver leur masque tout au long du créneau horaire
- ➔ Le brassage entre clubs n'est pas autorisé
- ➔ Le règlement technique reste celui de la FFA et il doit être appliqué rigoureusement afin de conserver l'équité de notre sport.